



Le procès-verbal ci-dessous reflète les décisions prises par le conseil lors de la séance ordinaire du 1^{er} juin 2026. Toutefois, selon l'article 201 du Code municipal, il doit être approuvé par le conseil à la séance suivante.

Le 1^{er} juin 2026

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Yamachiche est tenue à 19 h 30, ce lundi 1^{er} juin 2026, à l'hôtel de ville, 366, rue Sainte-Anne, conformément à la réglementation du conseil municipal et aux dispositions du Code municipal du Québec.

SONT PRÉSENTS :

Messieurs : *Steeve Boulanger, maire* *Dominic Germain, conseiller*
Mathieu Lévesque, conseiller *Dany Trahan, conseiller*
Éric Ferron, conseiller

Mesdames : *Ève Boudrias-Chapleau, conseillère*
Ginette Roy, directrice générale et greffière-trésorière par intérim

Absent : *Frédéric Debrix, conseiller*

La séance du conseil municipal s'est tenue en présence de neuf (9) personnes dans l'assistance.

ORDRE DU JOUR

Il est mentionné que les séances du conseil ne sont plus enregistrées.

Ouverture de la séance à 19 h 30

1. **Adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 avec modifications
3. **Correspondance du mois**
4. **Suivis des questions des contribuables des séances précédentes**
5. **Administration**
 - 5.1 Comptes fournisseurs
 - 5.2 Dépôt du rapport financier – Période de janvier à mai 2026
 - 5.3 Création d'un poste permanent d'adjointe au greffe et à la comptabilité
 - 5.4 Octroi de mandat temporaire – Soutien aux activités comptables municipales
 - 5.5 Octroi de mandat temporaire – Soutien à la taxation et à la facturation municipale
 - 5.6 Appui – Halte biosphère à la Pointe-Yamachiche
6. **Travaux publics**
 - 6.1 Régie d'aqueduc de Grand Pré – Consommation en GIMP
7. **Urbanisme**
8. **Loisirs**
9. **Incendie et sécurité publique**
 - 9.1 Deuxième appel d'offres – Agrandissement de la caserne
10. **Tour de table des membres du conseil municipal**
11. **Période de questions**
12. **Levée de la séance**



MOT DE BIENVENUE

1. Adoption de l'ordre du jour

Monsieur le maire, Steeve Boulanger, demande s'il y a des ajouts à l'ordre du jour.

147-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel qu'inscrit aux présentes.

Adoptée

2. Approbation des procès-verbaux

2.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mai 2026 avec modifications

ATTENDU QU'une copie du procès-verbal ci-dessous a été remise à chaque membre du conseil au plus tard 72 heures avant la présente séance de manière à en dispenser la lecture;

148-2026 Il est proposé par Mathieu Lévesque, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'approuver le procès-verbal inscrit au 38^e livre des délibérations de la Municipalité d'Yamachiche pour la séance ordinaire du 4 mai 2026, avec les modifications suivantes :

- Point 5.5 relativement à la mention des numéros de lot;
- Point 6.4 relativement à l'abrogation de la résolution;
- Point 8.4 relativement à l'ajout du Pont Branlant.

Adoptée

3. Correspondance du mois

3.1 MAMH - Entente intermunicipale

3.2 MAMH - Répartition de la croissance d'une partie de la taxe de vente du Québec

4. Suivis des questions des contribuables des séances précédentes

Une période de suivi des questions des contribuables est tenue à l'intention des personnes présentes.

5. Administration

5.1 Comptes fournisseurs

149-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Ève Boudrias-Chapleau et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal que la liste des déboursés soit adoptée telle que préparée et présentée.

▪ Salaires pour la période du 1 ^{er} mai au 30 mai 2026 :	178 829,12 \$
▪ Déboursés déjà payés :	
○ Paiements AccèsD 6552 à 6586	623 303,34 \$
▪ Déboursés à payer :	
○ Chèque no 16681 à 16 740	357 832,81 \$
➤ SOMME TOTAL DU MOIS :	1 159 965,27 \$

La lecture des chèques de 5 000 \$ et plus est faite par Dominic Germain, conseiller.

Que la directrice générale et greffière-trésorière par intérim soit autorisée à payer lesdits déboursés et certifie la disponibilité des crédits nécessaires à leur paiement.

Adoptée





5.2 Dépôt du rapport financier – Période de janvier à mai 2026

Le rapport financier couvrant la période de janvier à mai 2026 est déposé aux membres du conseil lors de la présente séance.

Adoptée

5.3 Création d'un poste permanent d'adjointe au greffe et à la comptabilité

ATTENDU QUE madame Mélanie Germain occupe actuellement le poste d'agente de bureau de direction et que ses fonctions sont étroitement liées aux activités du greffe;

ATTENDU QUE depuis plusieurs mois, madame Mélanie Germain assure également diverses tâches liées à la comptabilité municipale, notamment le traitement de la paie, la gestion des comptes fournisseurs ainsi que le paiement de l'ensemble des factures de la Municipalité;

ATTENDU QUE madame Mélanie Germain démontre de grandes capacités, une bonne compréhension des opérations municipales ainsi que les compétences et habiletés nécessaires pour assumer des responsabilités combinées au greffe et à la comptabilité;

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite créer un poste permanent permettant de combler une partie des responsabilités associées aux activités du greffe et à la comptabilité de façon continue et efficiente;

ATTENDU la recommandation favorable du comité des ressources humaines à l'effet de procéder à la création d'un poste permanent d'adjointe au greffe et à la comptabilité;

150-2026 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal ce qui suit :

QUE le conseil municipal autorise la création du poste permanent d'adjointe au greffe et à la comptabilité;

QUE ce poste comprenne notamment des responsabilités liées au soutien du greffe, au traitement de la paie, à la gestion des comptes fournisseurs, au paiement des factures ainsi qu'à diverses activités administratives et financières;

DE nommer madame Mélanie Germain au poste permanent d'adjointe au greffe et à la comptabilité, et ce à compter du 1^{er} mai 2026;

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à entreprendre les démarches administratives nécessaires afin de donner effet à la présente résolution.

Adoptée

5.4 Octroi de mandat temporaire – Soutien aux activités comptables municipales

ATTENDU QUE le poste en comptabilité est vacant depuis plusieurs mois;

ATTENDU QU'une évaluation des compétences et des besoins liés au poste en comptabilité est en cours afin d'identifier une solution permanente adaptée aux besoins de la Municipalité;

ATTENDU QUE cette situation entraîne des besoins importants en matière de suivi comptable et de mise à jour des informations financières municipales;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'assurer le bon fonctionnement des opérations administratives et financières de la Municipalité ainsi que la disponibilité d'informations financières adéquates pour la prise de décision;

ATTENDU la recommandation favorable du comité des ressources humaines à l'effet de privilégier une solution temporaire;



POUR CES MOTIFS,

151-2026 Il est proposé par Dominic Germain, appuyé de Mathieu Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal ce qui suit :

QUE le conseil municipal procède à l'octroi d'un mandat temporaire à la firme Mallette afin d'assurer un soutien aux activités comptables municipales;

QUE ce mandat vise notamment le suivi comptable, la mise à jour des informations financières et l'accompagnement administratif nécessaire au bon fonctionnement de la Municipalité;

QUE les honoraires professionnels et dépenses applicables soient payés selon l'offre de services déposée par la firme Mallette;

ET QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à signer tout document nécessaire afin de donner effet à la présente résolution;

QUE les dépenses liées à ces services soient prises au poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée

5.5 Octroi de mandat temporaire – Soutien à la taxation et à la facturation municipale

ATTENDU QUE le poste en comptabilité est vacant depuis plusieurs mois;

ATTENDU QU'une évaluation des compétences et des besoins liés au poste en comptabilité est en cours afin d'identifier une solution permanente adaptée aux besoins de la Municipalité;

ATTENDU QUE cette situation entraîne des besoins au niveau de la mise à jour des dossiers de taxation et des activités de facturation municipale;

ATTENDU QU'il est essentiel d'assurer le maintien des opérations financières et administratives liées à la taxation et à la facturation afin de soutenir le bon fonctionnement de la Municipalité;

ATTENDU la recommandation favorable du comité des ressources humaines à l'effet de privilégier une solution temporaire;

POUR CES MOTIFS,

152-2026 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé de Mathieu Lévesque et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal ce qui suit :

QUE le conseil municipal procède à l'octroi d'un mandat temporaire à madame Patricia Gagné afin d'assurer un soutien relativement aux activités de taxation et de facturation municipale;

QUE ce mandat vise notamment la mise à jour des dossiers de taxation, le suivi de la facturation ainsi que le soutien administratif nécessaire au bon fonctionnement des opérations municipales;

QUE les honoraires professionnels et dépenses applicables soient payés selon l'offre de services déposée par madame Patricia Gagné;

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à signer tout document requis afin de donner plein effet à la présente résolution;

QUE les dépenses liées à ces services soient prises au poste budgétaire prévu à cet effet.

Adoptée



5.6 Appui – Halte biosphère à la Pointe-Yamachiche

CONSIDÉRANT que le Comité ZIP du lac Saint-Pierre souhaite réaliser un projet d'aménagement d'une halte biosphère sur la propriété de la Pointe-Yamachiche, visant la mise en valeur du milieu naturel et la sensibilisation environnementale;

CONSIDÉRANT que ce projet est initié, développé et porté par le Comité ZIP du lac Saint-Pierre, lequel sollicite une lettre d'appui de la Municipalité d'Yamachiche afin de soutenir sa démarche;

CONSIDÉRANT que la Municipalité reconnaît l'intérêt environnemental, éducatif et communautaire du projet, tout en souhaitant encadrer la portée de son implication;

POUR CES MOTIFS,

153-2026 Il est proposé par Ève Boudrias-Chapleau, appuyé de Dany Trahan et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal ce qui suit :

QUE la Municipalité d'Yamachiche autorise l'émission d'une lettre d'appui en faveur du projet « Haltes Biosphère » présenté par le Comité ZIP du lac Saint-Pierre;

QUE cette lettre d'appui confirme le soutien de la Municipalité au projet, sans pour autant la désigner comme promotrice, maître d'œuvre ou responsable de sa réalisation;

QUE la Municipalité précise qu'elle n'assumera aucun coût lié à la mise en œuvre, à la réalisation ou à l'exploitation du projet;

QUE le maire soit autorisé à signer ladite lettre d'appui afin de donner plein effet à la présente résolution.

Adoptée

6. Travaux publics

6.1 Régie d'aqueduc de Grand Pré – Consommation en GIMP

– 3 mai 2026	446 977
– 10 mai 2026	441 697
– 17 mai 2026	498 449
– 24 mai 2026	463 474

7. Urbanisme

8. Loisirs

9. Incendie et sécurité publique

9.1 Deuxième appel d'offres – Agrandissement de la caserne

ATTENDU QUE la Municipalité d'Yamachiche a procédé à la publication d'un appel d'offres pour le projet d'agrandissement de la caserne incendie;

ATTENDU QUE lors de la fermeture de l'appel d'offres, aucune soumission conforme n'a été reçue;

ATTENDU QUE les besoins liés à la réalisation du projet d'agrandissement de la caserne demeurent prioritaires et essentiels pour assurer la sécurité publique et le bon fonctionnement du service incendie;

POUR CES MOTIFS,



154-2026 Il est proposé par Mathieu Lévesque, appuyé d'Éric Ferron et résolu à l'unanimité des membres présents du conseil municipal ce qui suit :

QUE la Municipalité autorise le lancement d'un deuxième appel d'offres pour le même projet, lequel sera publié sur la plateforme officielle du Système électronique d'appel d'offres (SEAO);

QUE le conseil municipal approuve les documents d'appel d'offres révisés, le cas échéant, afin de favoriser une meilleure concurrence et d'assurer la réception de soumissions conformes.

Adoptée

10. Tour de table des élus municipaux

11. Période de questions des contribuables

Une période de questions est tenue à l'intention des personnes présentes.

12. Levée de la séance

Monsieur le maire, Steeve Boulanger, constate que l'ordre du jour est épuisé; la séance est levée à 20 h 33.

Steeve Boulanger, maire

Ginette Roy,
directrice générale et greffière-trésorière par intérim